

La SEAE prend la parole à l'AGNU

Voici des extraits de l'allocution prononcée par l'honorable Barbara McDougall, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la 47^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 47), à New York, le 24 septembre 1992.

Une fois de plus, les nations du monde se réunissent en assemblée plénière pour faire le point sur l'état de la planète, pour faire aussi le bilan de nos réalisations au cours de l'année écoulée, et la synthèse des orientations que nous comptons prendre au cours des années à venir. Beaucoup d'entre nous avaient espéré que l'heure fût aux réjouissances, puisque la longue Guerre froide, enfin terminée, avait fait place à un climat plus serein, propice à l'épanouissement, à la compréhension, à la compassion et à une réorientation.

Hélas, la joie n'est guère au rendez-vous, et les réjouissances ont été fort courtes. Quelles que soient les leçons que nous avons pu tirer des événements déchirants des cinquante dernières années, leur application s'impose maintenant, dans ce monde où naissent presque chaque jour de nouvelles formes de tyrannie, de haine et de brutalité. Beaucoup de personnes ici présentes en ont été témoins pour avoir vu les balles, les morts, et la peur sur le visage d'hommes et de femmes ordinaires.

Il ne faut pas perdre espoir cependant — il faut continuer de bâtir pour l'avenir, et nous en sommes capables. Ce dont nous avons besoin, c'est la volonté collective. Et je crois que c'est dans ce forum mondial que sont les Nations Unies qu'il faut se consacrer à la recherche des solutions de paix et de stabilité qui ont échappé à maintes générations avant nous. Il faut construire un monde nouveau, une personne à la fois, une nation à la fois. Il faut supprimer les doubles mesures omniprésentes...

Nous croyons que nous n'avons pas besoin de meilleurs principes aux Nations Unies — les auteurs de la Charte originale nous ont bien servis. Ce qu'il nous faut cependant de la part de cette organisation et de ses membres, c'est la volonté d'agir. Il faut aussi fouiller plus à fond les causes fondamentales de conflit entre les nations, de sorte que nous puissions ensemble «... briser la chaîne de violence, désamorcer les désirs de vengeance, démontrer les besoins des peuples et exalter leur dignité...» comme l'a déclaré notre Premier ministre devant cette Assemblée à l'occasion du 40^e anniversaire de sa création.

Je crois que les Nations Unies ont rele-

vé ce défi, et je rends hommage au Secrétaire général pour sa vision et son leadership, et aussi pour le courage qu'il lui a fallu pour mieux adapter cette organisation à notre époque. Son rapport intitulé *Agenda pour la paix* éclaire le chemin de l'avenir.

Le Secrétaire général a aussi établi un lien important entre la paix entre les pays et la paix au sein des pays quand il a fait remarquer qu'il existe un lien évident entre les pratiques démocratiques — comme la primauté du droit et la transparence dans la prise de décisions — et la réalisation d'une paix et d'une sécurité véritables dans tout ordre politique nouveau et stable.

Il existe au sein des États-nations trois faiblesses fondamentales qui peuvent causer les différends qui débordent leurs frontières. Je pense avant tout à l'absence des droits fondamentaux de la personne ou à leur violation. Si les peuples n'ont pas de droits, ils n'ont pas d'espoir; or, s'ils n'ont pas d'espoir, ils finissent par n'avoir aucune crainte; et quand ils n'ont plus aucune crainte, ils tentent par tous les moyens de faire rétablir leurs droits, quitte à mourir pour cette cause. C'est une source d'instabilité constante, un pattern qui conduit inévitablement à l'échec et qui s'est répété trop souvent dans le passé.

Les Nations Unies doivent ouvrir la marche dans le domaine des droits de la personne. Au Salvador, au Cambodge, en Croatie, en Bosnie, en Somalie, les efforts visant à protéger les droits de la personne revêtent une importance sans cesse croissante dans les efforts déployés pour ramener la paix dans ces pays déchirés. Le Canada est présent à tous ces endroits.

La Conférence internationale sur les droits de la personne de 1993 offre à tous

les membres des Nations Unies une occasion unique de se montrer constructifs en unissant leurs efforts pour consolider les bases du respect universel des droits de la personne. La discrimination systématique en fonction du sexe, de la race ou de l'origine ethnique est une forme particulièrement insidieuse de violation des droits de la personne...

Le Canada dénonce avec la plus grande fermeté la pratique odieuse de «purification ethnique», où qu'elle ait lieu et quels qu'en soient les motifs. Cette pratique, qui est l'expression la plus primaire de l'inhumanité et de l'atteinte aux droits de la personne, ne peut être tolérée par la communauté internationale. À cet égard, le Canada demande la rédaction, par la Commission du droit international, d'une loi établissant un tribunal criminel international. À cette fin, le Canada convoquera bientôt une réunion internationale d'experts afin de mobiliser toutes les compétences juridiques sur cette question.

Une deuxième faille importante chez de nombreux États-nations est l'absence d'un système évolué de valeurs et d'institutions démocratiques, ce qui peut aussi, à la limite, engendrer des conflits.

Il ne faut pas se laisser berner par une apparence de démocratie. Comment la paix peut-elle s'épanouir lorsqu'un dirigeant élu de façon démocratique est assigné à résidence, comme c'est le cas au Myanmar, ou qu'un gouvernement démocratique est renversé par la violence, comme en Haïti? Une démocratie véritable et durable exige du temps et de la compréhension, tout comme l'exige une solide et profonde amitié. La confiance doit aussi régner entre la population et les dirigeants d'une nation.

Nous sommes conscients de l'énorme défi auquel sont confrontés certains pays où la démocratie en est à ses tout débuts.

Bibliographie sur la vérification

En octobre 1992, le Canada a présenté à l'ONU une mise à jour de l'ouvrage canadien *Bibliographie détaillée sur la vérification de la limitation des armements : 1962-1991*, qui avait été distribué lors de la 46^e assemblée générale de l'ONU, en 1991. La bibliographie originale contenait plus de 1 500 entrées faisant référence à des publications et à des mémoires en langue anglaise émanant de gouvernements et d'organismes internationaux ainsi qu'à des documents sur le sujet provenant des milieux universitaires. La mise à jour, qui comporte plus de 800 nouvelles entrées, couvre à peu près la même période que la bibliographie de 1991, sauf qu'une attention particulière a été accordée aux ouvrages produits entre les étés de 1991 et de 1992, et qu'on a ajouté des documents publiés en français. Par cette mise à jour, le Canada cherche une fois de plus à contribuer au développement d'une base de données de l'ONU sur la vérification et à faciliter le travail des experts gouvernementaux, des négociateurs et des chercheurs dans ce domaine. La mise à jour est distribuée à tous les groupes que le sujet intéresse.